

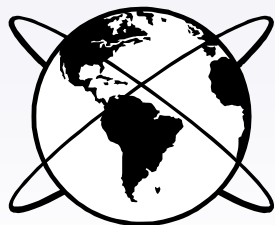
Le DIF (Droit Individuel à la Formation)

Le DIF est le dispositif de l'accord du 20 septembre 2003 conclu par les partenaires sociaux et repris par la loi du 4 mai 2004.

Il institue un capital individuel de 20h par an, ouvrant des droits à formation à l'initiative du salarié avec l'accord de son employeur.

Il appartient au salarié d'initier la demande de DIF (lettre avec AR, remise en main propre contre décharge)

La demande doit préciser, le fait qu'il s'agisse d'une demande de formation dans le cadre d'un DIF, la durée de formation, le coût de la formation ainsi que les modalités de mise en œuvre.



Légende accompagnant l'illustration.

Formation en Langues et Traduction

MIND THE GAP

MIND THE GAP

14 Bis, rue des Trois Etoiles
33700 MERIGNAC

Téléphone : 05.56.42.15.61
c.tarmo@mindthegap.fr
www.mindthegap.fr

Se Former pour Progresser